

Communiqué de Presse

Dysfonctionnement du service postal : Le Député Lénaïck ADAM rencontre la Direction régionale de la Banque Postale en Guyane

31/03/2022

Après de nombreuses plaintes d'administrés quant à la qualité du service postal en Guyane, le Député Lénaïck ADAM s'est entretenu ce matin avec LONGEAU Gaëtan, Directeur régional du Groupe La Banque Postale en Guyane. Il lui a fait part des retours qui lui avaient été faits.

Les points à retenir de ces échanges sont les suivants :

- S'agissant des zones privées de distribution de courriers pendant plusieurs semaines : Des difficultés dans la gestion des ressources humaines (raréfaction des tournées dans certaines zones, personnel malade, remplaçants ayant une moindre connaissance des secteurs qui leur sont affectés) expliquent ces désagréments. Le Directeur a garanti au Député que tout sera mis en œuvre afin que l'ensemble des courriers non-distribués, le soit d'ici peu pour un retour à la normale progressif. Il a confirmé au député que les courriers non-distribués n'étaient pas perdus mais encore en stock sur les plateformes logistiques de la Poste.
- S'agissant des difficultés d'adressage : Une partie de la population Guyanaise ne reçoit pas son courrier pour des raisons de mauvais adressage. Le Directeur Général a annoncé au Député que des propositions seront formulées prochainement aux 22 Maires de Guyane afin de mener un travail d'adressage comme cela a été fait sur le territoire Mahorais lorsqu'il y était en poste.

- S'agissant des courriers de haute importance qui arrivent hors délai :**
Lorsque que cela est possible (Ex : Expéditeur qui est un proche ou administration, organisme conciliant) il est conseillé que l'expéditeur envoie son courrier avec un suivi ou un accusé de réception. Cette catégorie de plis répond à des exigences de traçage et délai de livraison auxquelles est soumis le Groupe La banque Postale. Le Directeur a affirmé que 95% d'entre eux sont délivrés dans les délais. Cette solution est bien sûre transitoire, dans l'attente d'un retour à la normale avec une livraison dans les délais de toutes les catégories de plis.
- S'agissant du dédouanement des colis : Depuis le 1^{er} Février, le Groupe la Poste s'est substitué aux services des douanes, quant au dédouanement des colis. Il a été signalé au Député qu'avec l'ancien système, faute de main d'œuvre dans les services de douane, nombre de colis étaient distribués sans dédouanement. Aussi, le tarif du dédouanement est lié à l'octroi de mer qui n'a pas subi d'évolution depuis un certain temps. Par conséquent, il n'est pas possible pour le groupe de revoir les tarifs à la baisse. Or, il est possible pour l'expéditeur et le destinataire des colis de réduire le délai de réception des colis. Trois solutions sont à noter :
- L'expéditeur règle les frais de dédouanement au moment de l'expédition ;
 - Le destinataire, en se rendant sur le site <https://cn23.laposte.fr/#/> règle, une fois le colis expédié, les frais de dédouanement afin d'éviter un allongement des délais dans la distribution du colis ;
 - Une fois le colis réceptionné par le bureau de Poste du destinataire, sa distribution est mise en attente, le temps que celui-ci règle les frais de dédouanement ;



Lenaïck **ADAM**
DÉPUTÉ DE LA GUYANE

VICE-PRÉSIDENT FRANCE-NIGERIA
& FRANCE-SURINAME

COMMISSION DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Enfin, le Député suivra avec attention les avancées du Groupe sur les points susmentionnés et fera d'ici quelques mois, un point d'étape avec la Direction. Il invite les administrés à se rapprocher de lui pour tout retour d'expérience sur le service postal en Guyane. Ces remontées d'informations, que le Directeur d'ailleurs salue dans une optique d'amélioration de la qualité de ses services, se poursuivront.

COMMUNIQUÉ

PROJET

DE PRESSE

adresse

126 RUE DE L'UNIVERSITÉ,
75355 PARIS 07 SP

tel

01 40 63 74 44

mail

LENAICK.ADAM@ASSEMBLEE-
NATIONALE.FR

site internet

LENAICKADAM.FR

